

Depuis 2008, les boissons dites énergisantes font l'objet d'une surveillance spécifique de la part des agences sanitaires. L'InVS a été le premier institut chargé de cette mission et a pu recenser, sur 24 cas suspects, treize pour lesquels «un lien de causalité possible ou probable a pu être établi». L'agence de sécurité sanitaire pour l'alimentation (Anses) a depuis pris le relais de cette surveillance en demandant aux professionnels de santé de lui signaler d'autres incidents susceptibles d'avoir été causés par la consommation des boissons riches en excitants (taurine, caféine, guarana, ginseng, vitamines, etc). Elle enquête actuellement sur deux décès par crise cardiaque dont le lien avec ces breuvages « n'est pour l'instant pas du tout avéré ». Elle signale par ailleurs l'existence de plusieurs cas d'effets indésirables rapportés «notamment lors de la consommation de ces boissons en association avec de l'alcool». Les troubles peuvent être d'ordre cardiaque (troubles du rythme, crises cardiaques), neurologique (crises d'épilepsie, tremblements, coma, désorientation temporo-spatiale, vertiges...) et psychiatrique (troubles du comportement, angoisses, agitation, confusion). Une insuffisance rénale aiguë a également été constatée. Tous ces incidents inquiétants concernent des personnes de moins de 50 ans et parfois même de moins de 30 ans. Cinq de ces patients ont consommé des boissons énergisantes en association avec de l'alcool dans un contexte festif.